

pret d'argent sans interetavec recon.de dette

Par sanson, le 21/10/2010 à 13:46

J'ai prété à un ami commercant 16000euros il y a qq mois ss intéretsil devait me rembourser courant juillet mais il est interdit bancaire a un découvert depuis peu tt cela du à la crise à ses dires. Il aeu 1 rentree d argent qu'il m a cachéje lui ai envoyé LRAR me répond me remboursera qq argent ts les mois j'ai pas confiance Il possede belle voiture qu'il utilise pas non gagée puis je la faire saisir?comment?puis je reprendre son fonds de commerce?Je lui propose reprise voiture plus rembt ts les mois ai je le droit?merci de me répondre

Par Domil, le 21/10/2010 à 14:09

Vous avez déjà fait une LRAR, vous avez une reconnaissance de dette ne stipulant pas que la somme est remboursable par mensualité, donc vous pouvez saisir le tribunal. Mais la somme dépassant les 10 000 euros, vous devez l'assigner au TGI avec donc un avocat.

Evidemment, que vous ne pouvez rien "reprendre" sans un jugement vous y autorisant ou avec l'accord explicite du débiteur (il faudrait alors faire une vente en bonne et due forme)